

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 DECEMBRE 2023

Approuvé à la séance du Conseil Municipal du 13 février 2024

Par 3 voix contre : Marc DELSOUC, Marie-Claude FEUILLERAC, Daniel PIN.

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 19 du mois de décembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 13 décembre 2023, se réunit sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

Nombre de membres en exercice	Présents	Absents ayant donné pouvoir	Absents	Date de la convocation
23	19	4	/	13/12/2023

Présents : Monsieur M Jean-Michel DALLARD, Maire,
Mme Alexandra COSTES, M. Daniel DEJEAN, M. Pierre CONDOJANOPOULOS, Mme Stéphanie MINETTI, Mme Odette PONS, M. Jean-Louis EYCHENNE, Adjoints,
Mme Arlette ROUMY, Mme Laurence COUTENCEAU, Mme Sandrine CORATO, M. Jacques FADEUILHE, Mme Corinne DELHOM, M. Pierre DELMAS, M Patrick RASSINEUX, M. Christophe LAVERGNE, M. Vivien BENTAJOU, M. Marc DELSOUC, Mme Marie-Claude FEUILLERAC, M. Daniel PIN.

Procurations :

Mme Lucie HIPPOLYTE a donné procuration à Mme Odette PONS. Mme Sandrine LACROIX a donné procuration à M. Daniel DEJEAN. Mme Amélie GRIEU a donné procuration à M. Christophe LAVERGNE. M. Laurent CERON a donné procuration à M. Patrick RASSINEUX.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Odette PONS.

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 14/11/2023

M. le Maire donne lecture du PV et le soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Ressources Humaines – Création des 3 postes de catégorie C, Services Techniques

L'apport des 3 postes répondent aux besoins de la collectivité et nécessitent une création et un recrutement effectif de ces postes. Ils poursuivent la logique de gestion pérenne de la masse salariale. Ils sont établis de la façon suivante : 3 adjoints techniques de catégorie C à temps complet.

Adopté à l'unanimité.

RH – Proposition d'une indemnité de départ à la retraite d'un agent

Après plus de 30 ans de service, un agent du service administratif a fait valoir ses droits à la retraite. M. le Maire propose d'allouer une indemnité de départ à la retraite pour les bons et loyaux services rendus par cet agent.

Après un débat sur le montant, il est proposé au vote une somme de 500 euros par 10 années de service, soit 1500 euros.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Voirie : Etat d'avancement des travaux rue de Capens. Rapporteur : Patrick Rassinoux

Patrick Rassinoux, explique que l'entreprise qui réalise le pluvial termine son intervention, puis ce sera l'intervention du SDEHG en février. L'aide financière sera de 120 000 euros.

Une négociation avec la DIR sera nécessaire pour poursuivre les travaux vers le chemin de Peyonne. Les travaux devraient se poursuivre jusqu'en juin 2024. Les bus scolaires peuvent continuer à passer.

✓ SCOT. Rapporteur : Daniel DEJEAN

Daniel Dejean expose les propositions du SCOT pour les années à venir. Notre PLU doit se conformer au SCOT actuel qui prendra fin en 2024.

Aujourd'hui, 99 communes sont concernées par les propositions du futur SCOT, d'ici 2050 l'accueil de population devra se maîtriser à 0,8% par an. Pour Longages, devenu pôle de service (accueil d'habitants censés travailler sur le territoire), il conviendra d'accueillir 367 habitants d'ici 2031. Mais comment les accueillir ?

Il faut constater que la loi ZAN et la consommation des espaces, nous laissent de 4 à 6 hectares.

Sur des terrains limités entre 300 et 500 m².

Toutes les communes étant dans la même situation, proposent de faire savoir leur désaccord par une délibération des conseils municipaux afin de tenter de minimiser l'impact du SCOT, de ne pas l'accepter en l'état. Une délibération en ce sens, donnerait plus de poids.

Stéphanie Minetti demande à quelles contraintes nous nous exposons en cas de non-respect des règles ?

Daniel Dejean : au refus des permis de construire déposés. Longages est un village attractif et nous devons faire face à l'accueil de nouveaux arrivants.

Pour autant, nous rencontrons au regard des contraintes imposées par la loi ENAF des difficultés à faire progresser le village et ses moyens.

Pierre Delmas : demande si les réseaux aujourd'hui permettent encore un accueil de population ? La station d'épuration de Noé doit être revue en 2030. Les réseaux sont mal dimensionnés comme vers La Peyonne n'ont pas de débit suffisant pour les habitants.

Vivien Bentajou : se positionne pour aller dans le sens des propositions du SCOT. Il explique que bien que les contraintes soient difficiles à prendre en compte, cela nous oblige à repenser le développement. La restriction devient nécessaire.

Jean-Michel Dallard : comprend, mais se positionne pour un compromis entre la structuration nécessaire proposée tout en poursuivant un développement minimum de la commune. Il explique que sans développement, la commune se meurt en 10 ans. Les hausses tarifaires non compensées, les contraintes économiques nous obligent à trouver des ressources en mesurant l'écart difficile entre les réflexions du SCOT et notre PLU. Il faut trouver des cohérences.

Daniel Dejean complète par la construction du supermarché qui aidera, nous devrions garder le développement d'un habitat qualitatif.

Marc Delsouc pense que c'est à 5 ans que le village déclinera effectivement. D'autres communes ont fait le choix d'augmenter la fiscalité. Il va dans le sens proposé, faire fructifier nos biens comme la distillerie et l'infrastructure de Sabatouse.

Jean-Michel Dallard, indique qu'une fiscalité majorée, sera très difficile pour la population la plus fragile, il faudrait repenser et diversifier la population car celle-ci se paupérise. Si la commune est bien gérée on ne pourra toutefois récupérer assez de finances et la fiscalité n'est pas un levier pour Longages.

Marc Delsouc rappelle que l'opposition n'est pas opposée à la construction du supermarché mais à la participation financière de la mairie.

Jean-Michel Dallard rappelle que sans cette participation, il n'y aurait pas de projet et qu'il apportera 2 commerces, une crèche et un centre médical à l'avenir. C'est un projet central pour la collectivité.

Pierre Delmas pose la question du résultat financier à ce jour ? Daniel Dejean explique qu'il s'agit d'un excédent de fonctionnement qui se situe à 130 000 euros.

Jean-Michel Dallard complète par son avis : il faudrait dégager encore de 100 à 150 000 euros de plus.

✓ Courrier adressé aux agents

M. DALLARD demande si à la lecture du courrier quelqu'un a une question à poser. Il complète par une demande à l'ensemble des élus de passer désormais par Mme Ben Hassen, nouvelle DGS pour toute demande. Ceci pour plus de cohérence et une meilleure gestion des services.

✓ Complément d'information sur la situation de l' élu M. Pierre Condojanopoulos

Pour répondre à plusieurs demandes qui lui parviennent, Jean-Michel Dallard confirme :

Que Pierre Condojanopoulos est toujours adjoint indemnisé. « Je respecte le travail fait pour la collectivité durant des années mais sur la méthode, il convient de mieux s'organiser. Un élu reste un élu et un agent reste un agent. Un élu qui se met à la place des agents met en difficulté la collectivité. Nous nous devons de rester « carrés ». Il nous faut préparer l'avenir. Il n'y a pas d'autre problématique ».

Marc Delsouc relève que les fonctions ont peut-être été réparties et qu'en est-il des délégations ?

Jean-Michel Dallard répond qu'il reste adjoint, la délégation n'étant pas un argument et dans le passé il n'en existait pas du tout. Il précise encore aimer, en bon gestionnaire proche de la collectivité, que les choses soient claires et carrées.

La séance est levée à 21h10.

Le Maire

J.M. DALLARD.

Le Secrétaire de séance

Odette PONS.

